



accord donné pour vente sans signature de l'autre indivisaire

Par **ours et bourrin**, le **10/03/2021** à **20:00**

Une offre d'achat d'une maison commune aux époux a été acceptée avec la signature d'un seul. A priori l'engagement n'est pas valide. Mais mon notaire me dit que la vente peut être exigée par l'acquéreur en invoquant l'existence de fait d'un contrat de mandat tacite entre les époux. Y a-t-il vraiment des décisions de justice en ce sens

[quote]

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **john12**, le **11/03/2021** à **18:04**

Bonsoir,

ci-joint lien vers un commentaire d'arrêt de cassation refusant le mandat apparent :

<https://www.efl.fr/actualites/immobilier/vente-immobiliere/details.html?ref=fd99d2cd6-442c-40e8-b70c-0f51ae991f55>

Bien cordialement